

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TO ALL ONTARIO ELECTRICITY CUSTOMERS

**Hydro One Networks inc demande à augmenter les tarifs applicables au transport de l'électricité en 2015 et 2016 et à modifier les tarifs en Ontario.**

**Apprenez-en plus. Donnez votre avis.**

Hydro One a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'augmenter de 0,11 \$ par mois le prix que paie habituellement un résident pour le service de transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de 0,18 \$ par mois à partir du début du mois de janvier 2016. Cette demande vise à obtenir l'approbation de la Commission afin de modifier les tarifs de transport uniformes de l'Ontario.

Hydro One a également effectué une proposition de règlement extrajudiciaire qu'il a établi avec des consommateurs et d'autres groupes participant à la dernière audience de Hydro One sur la tarification du transport. Ces groupes représentent un large éventail de consommateurs.

La décision de la CEO relativement à cette requête pourrait avoir un effet sur tous les clients en Ontario. Toute modification des tarifs de transport uniformes engendrera un changement au niveau de la portion des frais de livraison et s'appliquera aussi bien aux factures d'électricité résidentielles qu'à celles des entreprises.

## **LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO VA TENIR UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande de Hydro One et les termes de sa proposition de règlement extrajudiciaire. Nous demanderons à la société de justifier la nécessité d'un changement tarifaire. Nous écouterons également les arguments des individus et des groupes représentant la clientèle de Hydro One. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une modification et, le cas échéant, de la modification à venir.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

## **INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS**

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus. Vous pouvez :

- examiner la demande de Hydro One ainsi que le règlement extrajudiciaire sur le site Web de la CEO dès maintenant;
- déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience;
- participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **[insérer la date correspondant à 10 jours calendaires suivants la publication du présent document]**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire;
- examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

## **APPRENEZ-EN PLUS**

Cette demande concerne une requête visant à augmenter la portion des frais de livraison des factures. La livraison constitue une portion des frais à part sur une facture au même titre que celles de l'électricité et des autres frais réglementaires.

Notre numéro de dossier pour cette affaire est **EB-2014-0140**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2014-0140** dans la liste sur le site Web de la CEO : [www.ontarioenergyboard.ca/notice](http://www.ontarioenergyboard.ca/notice).

Des exemplaires de la requête sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission à Toronto ainsi que sur son site Web à l'adresse [www.ontarioenergyboard.ca](http://www.ontarioenergyboard.ca), sur le site Web de Hydro One Networks [www.HydroOne.com](http://www.HydroOne.com).

Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec le centre des relations avec les consommateurs de la CEO au 1-877-632-2727.

## **AUDIENCES ORALES ET AUDIENCES ÉCRITES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. Hydro One n'a pas précisé le type d'audience qu'il souhaitait tenir. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

## **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

*Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom ainsi que le contenu de votre lettre et des*

*documents que vous déposerez auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur son site Web. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.*

*Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).*



Ontario  
Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario